

# EXTRAIT DU REGISTRE DES

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DU VAL D'OISE

COMMUNE DE DEUIL-LA-BARRE

ARRT DE SARCELLES

SEANCE ORDINAIRE DU 12 DECEMBRE 2022

L'An deux mille vingt-deux, le Douze Décembre, à 20 H 30.

Le CONSEIL MUNICIPAL de DEUIL-LA-BARRE, légalement convoqué par courrier du 06 Décembre 2022 et, par affichage du 06 Décembre 2022, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Muriel SCOLAN, Maire.

**PRESENTS** : M. BAUX, Mme PETITPAS, Mme DOUAY, M. TIR (Arrivé à la question 03), Mme BRINGER, M. DUFOYER, Adjoints au Maire.

Mme DOLL, Mme MORIN, M. SARFATI, M. DA CRUZ PEREIRA, M. ROUSSEAU, M. NGWE, Mme MICHEL, M. FROIDURE, Mme MICHARD, Mme CHEMOUNY, Mme SIGNOR, M. CELESTIN (a quitté l'assemblée après le vote de la question 07), M. GUIRAL, Mme ANBANE, Mme GOCH-BAUER, M. GAYRARD, M. MEREL, M. GUILLO, Mme HAUDRY, M. ROY, M. LEGROUNE (Arrivé à la question 06), Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

**ABSENT(S) EXCUSE(S)** : M. CHABANEL, Mme GERMAIN, Mme NAIT-DAOUD, M. MASSERANN, M. BONTEMS, Mme CHALLAL-PEREIRA, M. BROUARD.

**Secrétaire** : M. GUIRAL.

<b>PROCURATION(S)</b> :	M. CHABANEL	A	Mme SCOLAN,
	Mme GERMAIN	A	Mme DOUAY,
	Mme NAIT-DAOUD	A	Mme DUFOYER,
	M CELESTIN (à partir question 08)	A	Mme PETITPAS,
	M. MASSERANN	A	M. BAUX,
	M. BONTEMS	A	Mme BRINGER,
	Mme CHALLAL-PEREIRA	A	Mme HAUDRY,
	M. BROUARD	A	M. ROY.

## **15 - OCTROI D'UNE SUBVENTION AU BAILLEUR SOCIAL ASSOCIATIF FREHA DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION DE CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS SIS 14 RUE DE LA FONTAINE DU GUÉ A DEUIL-LA BARRE.**

**VU** la note présentant cette délibération,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la demande présentée par l'association FREHA tendant à obtenir de la Ville de Deuil-La Barre une aide financière destinée au financement de l'opération– Deuil-La Barre 14 Rue de la Fontaine du Gué pour la construction de 9 logements sociaux locatifs,

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu d'octroyer une subvention d'équilibre au bailleur social associatif FREHA dans le cadre de son projet de construction de 9 logements sociaux locatifs,

**CONSIDÉRANT** le projet de convention de réservation de logements sociaux locatifs au profit de la commune,

**VU** l'avis émis par la commission des finances, du budget et de l'investissement réunie en séance le 30 novembre 2022,

Le **CONSEIL MUNICIPAL** après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE**

**Article 1** : d'**OCTROYER** une subvention d'un montant de **80 000 €** à la société FREHA au titre de l'opération de construction de 9 logements sociaux locatifs sis 14 rue de la Fontaine du Gué à Deuil-la-Barre.

**Article 2** : **DIT** qu'en contrepartie du versement de la subvention, le bailleur social associatif FREHA réserve 2 logements sociaux locatifs à la ville de Deuil-la-Barre.

**Article 3** : **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de réservation de 2 logements avec l'association FREHA.

**FAIT ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,  
TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Pour le Maire empêché et par délégation,  
Le Maire-adjoint

Alain CHABANEL

Acte publié le 22 Décembre 2022



Le Secrétaire de séance,

Julien GUIRAL